

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM VANDERSTRAETEN R. Bourgmestre.;

WATTIEZ L., BRANGERS J.-M., MARIR K., CORNELIS A.,
DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J.,
SAVINI A.-M., DRUMEL A., DELPOMDOR D., MARICHAL M.,
MONNIEZ C., WATTIEZ F., RASSENEUR M., HOICHEPIED
J., LECOMTE J.-C., Conseillers

Absent : NIS R., Conseiller

Excusée : PAPANTONIO-CIAVARELLA A.L., Conseillère

BILOUET V., Directrice générale

=====

SEANCE PUBLIQUE

HOMMAGE A UN ANCIEN CONSEILLER COMMUNAL DECEDE MONSIEUR LAINE MICHEL

Le Conseil communal a tenu à rendre hommage à Monsieur Michel Laine qui fut conseiller communal du 24 janvier 1985 au 27 décembre 1991, en remplacement du Conseiller démissionnaire Mr François Albert Deprez.

Il est décédé le 31 mai 2016. Monsieur le Président a retracé la carrière professionnelle et politique du défunt.

A la fin de cet hommage, une minute de silence a été respectée en sa mémoire.

=====

HOMMAGE AUX VICTIMES DES RECENTS ATTENTATS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Le Conseil communal a tenu à rendre hommage aux victimes des derniers attentats en Belgique et à l'étranger dont ceux de l'aéroport de Bruxelles, la rame de la station de métro de Malbeek, la promenade des Anglais à Nice,...

A la fin de cet hommage, une minute de silence a été respectée en leurs mémoires.

=====

**MISE A L'HONNEUR DE MONSIEUR CHRISTOPHE HINDRICQ
SPORTIF HANDBIKER**

Le Conseil communal a tenu à rendre hommage à Monsieur Christophe Hindricq qui s'est investi avec passion durant de nombreuses années dans son sport de handbiker et plus particulièrement sur sa distinction aux jeux paralympiques de Rio 2016 en réalisant les résultats suivants :

- 5ème du contre-la-montre en handbike, soit le meilleur résultat des 3 handbikers belges ;
- Médaille de bronze avec relais belge de handbike composé de 3 handbikers belges, derrière les italiens et les américains.

Le Bourgmestre a retracé la carrière sportive de l'intéressé.

=====

INFORMATIONS

**ARRETE DU MINISTRE APPROUVANT LA MODIFICATION
BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2016 AVEC REFORMATION**

Le Ministre des Pouvoirs locaux, Mr Paul Furlan a, par son arrêté du 8 juillet 2016, approuvé la Modification Budgétaire n°1 de 2016 de la commune de Bernissart votée le 30 mai 2016 en réformant l'article des dépenses 351/958-01 (provision) qui passe de 100.000€ à 85.499,05€.

En effet, une provision ne peut être constituée que s'il y a un boni ordinaire à l'exercice propre, hors crédit spécial de recettes.

Le boni à l'exercice propre s'élève à 45.429,22€ grâce à un crédit spécial de recettes de 59.750,17€ (article 0001010601).

Sans ce crédit spécial de recettes, nous serions en mali de 14.500,95€ , ce qui ne peut donner lieu à provision.

La provision de 100.000€ que nous avons prévue a donc été rabotée de 14.500,95€ et s'élève à 85.499,05€.

Les dépenses exercice propre passent donc de 15.459.316,20€ à 15.444.815,25€ et le boni exercice propre de 45.249,22€ à 59.750,17€.

Les dépenses globales passent de 15.610.841,29€ à 15.596.340,34€ et le résultat global de 2.195.608,15€ à 2.210.109,10€.

=====

**ARRETE DU MINISTRE APPROUVANT LE COMPTE COMMUNAL
EXERCICE 2015**

Le Ministre des Pouvoirs locaux, Mr Paul Furlan a, par son arrêté du 17 août 2016, approuvé le compte communal 2015 arrêté par le conseil communal du 30 mai 2016 sans réformation.

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2016 DE LA
PAROISSE PROTESTANTE DE PERUWELZ**

Vu l'avis favorable du conseil communal en date du 28 octobre 2015 sur le budget 2016 de la paroisse protestante;

Vu la modification budgétaire n°1 proposée conduisant à une augmentation de dépenses de 1729,09€, compensée en totalité par une augmentation des interventions communales;

Vu l'acquisition d'un bâtiment rue de la résistance 3 à Péruwelz par l'Union des Baptistes en Belgique;

Attendu que l'augmentation des dépenses consistent en :

- l'augmentation de la cotisation à l'Union des Baptistes passant de 495€ à 750€, soit une augmentation de plus de 50% sans explication;
- l'augmentation de la taxe successorale de 500% sans explication;
- l'appel à un réviseur d'entreprise sans explication;
- une assurance incendie suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour lequel aucune concertation avec les communes n'a eu lieu;

Attendu qu'il n'est pas normal que les communes financent un bien qui appartient à l'Union des Baptistes de Belgique;

Vu le résultat des votes sur la modification budgétaire n°1 du budget 2016 de la paroisse protestante de Péruwelz proposé;

Décide par 17 NON et 2 ABSTENTIONS d'émettre un avis **défavorable** sur la modification budgétaire n°1 du budget 2016 de la paroisse protestante de Péruwelz pour les motifs ci-dessus.

=====

BUDGET 2017 DE LA PAROISSE PROTESTANTE DE PERUWELZ

Attendu que l'augmentation des dépenses prévues en 2017 découlant de l'occupation future d'un bâtiment plus grand (chauffage + 1.200€, éclairage +500€, ALE +500€) appartenant à l'Union des Baptistes de Belgique, sans concertation aucune avec les communes subsidiantes qui sont mises devant les faits accomplis;

Attendu qu'une dépense de 17.527€ est prévue à l'article 45d et qui concerne le remboursement d'un emprunt hypothécaire d'un bâtiment acquis par l'Union des Baptistes de Belgique, et qui

n'entrera donc pas dans le patrimoine communal des communes subsidiantes;

EMET un avis **défavorable par 18 NON et 1 ABSTENTION** sur le budget 2017 de la paroisse protestante de Péruwelz arrêté comme suit:

Recettes et dépenses : 31.550,00€

Supplément communal : $18.869,08 \times 60/324 = 3.494,27€$

=====

BUDGET 2017 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BLATON

Attendu que l'intervention communale passe de 15.039,02€ en 2016 à 13.706,76€ en 2017 suite à l'article 32 des dépenses entretien « orgue » qui passe de 2.095€ à 425€ (**entretien ayant lieu en 2016**);

Vu le résultat des votes sur le budget 2017 de la fabrique d'église de Blaton proposé, à savoir, **9 OUI - 2 NON et 8 ABSTENTIONS** ;

APPROUVE le budget 2017 de la fabrique d'église de Blaton, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 20.913,50

Intervention communale : 13.706,76

=====

BUDGET 2017 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BERNISSART

Attendu que l'intervention communale passe de 20.890,92€ en 2016 à 21.119,60€, soit une différence minime de 228,68€;

Vu le résultat des votes sur le budget 2017 de la fabrique d'église de Bernissart proposé, à savoir, **9 OUI - 2 NON et 8 ABSTENTIONS**;

APPROUVE le budget 2017 de la fabrique d'église de Blaton, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 23.596,36€

Intervention communale : 21.119,60€

=====

BUDGET 2017 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE POMMEROEUL

Attendu que l'intervention communale passe de 15.946,68€ en 2015 à 13.394,01€ en 2017, malgré une diminution de 2.800€ du reliquat passant de 4.961€ à 1.250€) et l'augmentation de 1.000€ (entretien/orgue) et de 1.300€ (entretien des cloches) grâce à une

diminution de l'article 28 (entretien de la sacristie) et un excédent ramené à 0 (4.443,64 en 2015);

Vu le résultat des votes sur le budget 2017 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul proposé, à savoir, **9 OUI - 2 NON et 8 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2017 de la fabrique d'église de Pommeroeul, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 20.121,79

Intervention communale : 13.394,01

=====

BUDGET 2017 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE VILLE-POMMEROEUL

Attendu que l'intervention communale passe de 11.220,44€ en 2016 à 12.005,79€ en 2017 soit une augmentation de 7% due notamment à l'augmentation de l'article R13 achat de meubles et ustensiles sacrés : +600,00€;

Vu le résultat des votes sur le budget 2017 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul proposé, à savoir, **8 OUI - 2 NON et 9 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2017 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 13.903,10€

Intervention communale : 12.005,79€

=====

BUDGET 2017 DE LA FABRIQUE D'EGLISE D'HARCHIES

L'intervention communale passe de 17.848,49€ en 2016 à 13.207,90€ en 2017, soit une diminution de 4.640,59€ grâce à
R20 boni présumé +2.489,36€
D52 déficit présumé - 1.853,71€

Vu le résultat des votes sur le budget 2017 de la fabrique d'église d'Harchies proposé, à savoir, **8 OUI - 2 NON et 9 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2017 de la fabrique d'église d'Harchies, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 17.243,62€
Intervention communale : 13.207,90€

=====

CENTRE OMNISPORTS DU PREAU - COMPTE 2015

Le bilan des recettes et dépenses pour l'exercice 2015 présenté à l'assemblée générale de l'ASBL est approuvé par 16 oui et 3 abstentions et présente :

RECETTES : 574.440,96€
DEPENSES : 533.010,86€

BONI : 41.430,10€
INTERVENTION COMMUNALE : 308.493€

=====

CENTRE OMNISPORTS DU PREAU - BUDGET 2016

Le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2016 présenté à l'assemblée générale de l'ASBL est présenté par Mr l'Echevin des Finances, Luc Wattiez est approuvé par **16 OUI et 3 ABSTENTIONS.**

RECETTES : 625.763€
DEPENSES : 625.763€

INTERVENTION COMMUNALE : 364.663€, soit l'intervention communale de 2015 + 2% + 50.000€

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL D'EXPLOITATION POUR LA RUE DU PONT DE PIERRE 2 ET 4

Vu la délibération du Collège communal du 4 juillet 2016 approuvant l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de matériel d'exploitation afin de meubler le logement de transit rue du Pont de Pierre,2 auprès de l'ASBL "La Poudrière" 80 rue Neuve Chaussée à 7600 Péruwelz au montant de 700€ TVA
Comprise ;

DECIDE A L'UNANIMITE : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

Vu la délibération du Collège communal du 5 septembre 2016 approuvant l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de matériel d'exploitation rue du Pont de Pierre,4 auprès de la société ELDI sise Zoning Industriel de l'Europe à 7900 Leuze-en-Hainaut au montant de 680€ TVA Comprise + 180€ pour un lave-linge ;

DECIDE A L'UNANIMITE : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

Vu la délibération du Collège communal du 29 août 2016 approuvant l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de mobilier rue du Pont de Pierre,4 auprès de la société ASBL "La Poudrière" sise 80, rue Neuve Chaussée à 7600 Péruwelz au montant de 394€ TVA Comprise;

DECIDE A L'UNANIMITE : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DU PLAFOND A LA MAISON COMMUNALE

Vu la délibération du Collège communal du 6 juin 2016 approuvant l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder aux travaux de réparation de la toiture de la maison communale de Bernissart auprès de la société Destrebecq 20, allée des Peupliers à 7320 Bernissart au montant de 1.675,85€ TVA Comprise;

DECIDE A L'UNANIMITE : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE LA CURE DE BLATON : POINT REPORTE

Suite à l'installation d'un nouveau curé à la Cure de Blaton, ce dernier va remettre une grande partie en état (repeindre, réparer fissures, égouttage cuisine, salle de bain) mais demande que la commune remette en ordre l'électricité. Nous n'avons pas encore 3 devis donc la délibération d'adjudication ne pourra être faite que quand nous aurons ces 3 devis.

Il faudra ± 4.800€ à l'article 12406/724-60 projet n°38/2016 sur fonds de réserve. Le point est donc reporté.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION D'UN PLATEAU FAUCHEUR

Vu la délibération du Collège communal du 8 août 2016 approuvant l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition d'un plateau faucheur auprès de la société Menart sise 31, rue Benoît à 7370 Dour au montant de 6.897€ TVA Comprise;
DECIDE A L'UNANIMITE : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

EXTENSION DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT A LA VILLE DE TOURNAI

DECIDE A L'UNANIMITE de remettre un avis de principe favorable au projet d'extension du périmètre du Parc naturel des Plaines de l'Escaut sur le territoire de la commune de Tournai (excepté le territoire de l'ancienne commune de Tournai), sur le village de Calonne (Antoing) et sur la zone dénommée « Wéaux » (Péruwelz).

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX D'EGOUTTAGE ET DE REVETEMENT RUE DE LA MONTAGNE ET RUE PAUL PASTUR A BLATON

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le projet complet, le plan, le cahier spécial des charges, le métré estimatif :

- des travaux d'égouttage rue de la Montagne et rue Paul Pastur à Blaton au montant de 338.439,09€ financés à 100% par la SPGE;
- des travaux de réfection de la voirie rue de la Montagne et rue Paul Pastur au montant de 552.376,66€ TVA Comprise avec un subside communal de 199.715,60€;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation des marchés et d'envoyer la présente délibération et le dossier au SPW, département des infrastructures subsidiées à Namur.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE DE BERNISSART

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le projet complet, le plan, le cahier spécial des charges, le métré estimatif :

- des travaux d'aménagement de la Maison communale de Bernissart au montant de 934.721,37€ TVA Comprise avec un subside régional de 405.440,41€ et une part communale de 529.280,96€;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation des marchés et d'envoyer la présente délibération et le dossier au SPW, département des infrastructures subsidiées à Namur.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION DE CAMERAS

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de caméras de surveillance, et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

PROTOCOLE D'ACCORD 2017-2019 DU CONTRAT DE RIVIERE ESCAUT-LYS ET PARTICIPATION FINANCIERE

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de participer au fonctionnement du contrat de rivière sur la période du nouveau protocole d'accord (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019) pour un montant de 893,67€ par an, calculé au moyen d'un ratio (50%-50%) « population/superficie du territoire » couvert par le contrat de rivière selon la formule suivante : $C = ((DXE) / 2 SE) + ((DXP) / 2 SP)$.

- de faire apparaître dans le protocole d'accord 2017-2019 du Contrat de rivière Escaut-Lys, les actions suivantes qui permettront de répondre aux objectifs fixés par la Directive-cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE), la Directive Inondation (2007/60/CE) et ceux du Contrat de rivière Escaut-Lys.

- de s'engager (moralement) à réaliser ces actions dans la mesure des moyens techniques, humains et financiers disponibles chaque année.

=====

PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 1ER TRIMESTRE 2016

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 1er trimestre 2016 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 2.228.597,22€.

=====

PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 2ème TRIMESTRE 2016

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 2ème trimestre 2016 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 2.571.004,80€.

=====
MISE HORS BALISE COMMUNALE DES INVESTISSEMENTS DE LA ZONE DE SECOURS

Attendu qu'en date du 13 septembre 2016, le Bourgmestre, le Directeur Général et le Directeur Financier ont reçu le courriel suivant du Comptable spécial de la Zone de Secours WAPI;

« Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Financiers,

Dans le cadre de la confection de vos budgets 2017, vous devrez justifier aux organes de tutelles (tutelle régionale et CRAC) le respect d'une balise d'investissements financés par emprunt. Les investissements qui seront budgétés en 2017 pour la Zone de Secours vont impacter vos balises d'investissement communales. Nous avons de notre côté pris contact avec le CRAC et la DGO5 afin d'obtenir un accord de principe sur la mise hors balise de certains investissements 2017 (notamment le projet de confection d'une nouvelle caserne). Conformément au courrier du Ministre des Pouvoirs locaux, si toutes les Communes de la Zone sont d'accord, la Zone de secours peut introduire une demande de mise hors balise centralisée pour peu que nous disposions d'une délibération de votre conseil communal décidant de déléguer à la Zone de Secours le processus de demande de mise hors balise des investissements liés aux budgets 2017 et 2018, et les relations prises avec le CRAC et la DGO5 dans ce cadre exclusif. Compte tenu du planning de confection du budget 2017 de la Zone de Secours (approbation lors du Conseil de fin 10/2016), nous vous invitons à nous transmettre dans les meilleurs délais une délibération telle que visée supra. »

Attendu que la Zone de Secours est considérée comme une entité consolidée de la commune de Bernissart;

Attendu que les investissements des entités consolidées, et de facto de la Zone de Secours, financés par emprunt doivent intégrer la balise d'investissement de la commune de Bernissart;

Attendu que la mise hors balise de certains investissements de la Zone de Secours permettra d'alléger la balise d'investissement de la commune de Bernissart pour les exercices 2017 et 2018;

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION :

Article 1 : De déléguer à la Zone de Secours WAPI la gestion du processus de demande de mise hors balise de certains investissements financés par emprunt repris dans les budgets 2017 et 2018 de la Zone de secours.

Article 2 : D'autoriser la Zone de Secours WAPI à introduire auprès de la DGO5 et du CRAC au nom de la commune de Bernissart les demandes de mise hors balise de certains investissements financés par emprunt repris dans les budgets 2017 et 2018 de la Zone de Secours.

Article 3 : L'autorisation visée à l'article 2 est conditionné au fait que l'ensemble des communes de la Zone aient préalablement pris la même décision de délégation.

Article 4 : La présente décision ne constitue en rien un accord du Conseil communal de Bernissart sur les montants et la nature des investissements que la Zone de Secours WAPI prévoira dans ce cadre dans ses budgets 2017 et 2018.

=====
APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====
PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====